

Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB

du Mercredi 15 Février 2021 à 19H en vidéo-
conférence

Président : Van Daele Daniel.

Administrateurs : P. Schmets, D. Van Bever, F. Vandembenden, A.M. Habets, E. Davaux, D. Reterre.

Responsables cellules : D. Brozak, B. Valentin.

Invités permanents : P. Carlier, R. Gruselin, P. Achten, M. Hourlay, P. Van Der Vorst.

Excusés : Loppe M, Didembourg C, Biron T.

Trésorerie.

P. Schmets informe sur :

- la situation du personnel qui se trouve en chômage technique temporaire et sur la reprise éventuelle à temps-partiel d'une employée absente pour maladie ainsi que sur les contacts avec Ethias suite à l'accident survenu à un de nos jeunes affiliés. Il signale qu'une nouvelle facturation (38.999 €) sera faite mi-février reprenant les nouvelles affiliations et les régularisations.

D. Van Daele et P. Schmets se sont vus pour discuter sur des différences de vue dans le cadre de la moins-value du bâtiment et sur les subsides perçus en 2014 pour l'aménagement. Suite à un consensus, le choix d'une régularisation en capital du subside perçu en 2014 est adoptée ainsi que le fait d'acter une moins-value sur le bâtiment dans le bilan 2020 qui se clôture avec un solde négatif de 5.238,96 €

Résultat du vote : 5 votes pour le vote de ce bilan 2 abstentions

D. Van Bever fait remarquer le non-respect du vote du dernier CA par rapport aux amortissements et à la répartition entre la valeur du bâtiment et les subsides reçus. Il estime que suite à la réunion entre le président (ancien trésorier) et le trésorier actuel et à leur décision, une information aurait dû être faite vers les administrateurs. Il ne conteste pas le fond (estimant que c'est un bon compromis) mais la forme de cette décision.

Il semble y avoir eu un problème d'interprétation sur la nouvelle aide discutée lors de la dernière réunion. Un montant équivalent à 12,5 % de l'affiliation a été faite au club sous

forme d'une note de crédit alors qu'il semble que plusieurs membres avaient compris que la décision de l'octroi de cette aide devait seulement se décider ce jour.

Au sujet de la caution (150 € par club) P. Schmets propose au CA que cette caution soit portée aux comptes des clubs, estimant que ce dernier peut décider sans attendre la décision de l'AG. Il fera une proposition pour l'abrogation de cette caution à la prochaine AG. Le compte caution 488000 est donc mis à zéro au bilan du 31/12/2020.

Résultat du vote : 7 OUI

Après conseil pris auprès d'une fiduciaire, l'amortissement d'une partie (1/12) des frais liés à l'achat du nouveau serveur et du site de communication sera imputé à l'exercice 2020.

Présentation du budget 2021.

Au niveau affiliation, difficile de prévoir ce que nous réserve l'année 2021 donc plusieurs projections sont faites avec une diminution de 5, 10 ou 15 % d'affiliés. Le budget proposé tient compte d'une diminution des affiliations. Si la situation s'améliore en cours de saison, un réajustement des recettes sera fait avec une redistribution éventuelle vers les clubs.

A noter aussi la perte des subsides Ethias qui représentaient un montant de 45.000 €.

Diminution des subsides justifiables auprès de l'Adeps pour la formation des cadres ainsi que des dépenses relatives au plan programme.

Poursuite des investissements pour la mise en place du serveur et de la maquette communication. La partie facturation vers les clubs va être améliorée et revue entièrement. Cela facilitera le travail des trésoriers qui pourront mieux suivre l'évolution de leur situation et un tutoriel leur sera proposé pour faciliter l'utilisation du logiciel.

Le budget 2021 sera présenté, à l'équilibre, entre charges/produits pour un montant de 964.360,10 €

Résultat du vote : 7 OUI pour le remboursement immédiat de la caution

- Poursuite de l'aide Covid (500 €/mois) pour les 3 clubs évoluant en Ligue pour mars.
- D. Van Daele doit réactiver la demande de subsides auprès de la ministre pour obtenir une aide supplémentaire pour ces clubs suite aux frais encourus pour le testing.

Présentation de la modification des statuts.

F. Vandembenden fait un bref rapport sur le travail du groupe qui s'est réuni pour présenter la réforme des statuts pour la mise en conformité par rapport au CSA. Le travail a commencé par l'adaptation de l'article 37 traitant des indemnités de formation. Suite à des changements récents de la loi, le premier travail a été proposé aux juristes de l' AISF et les

adaptations ont été faites suites aux remarques de ces derniers. Comme demandé par le CA, le groupe de travail propose une version répondant aux conditions reprise dans le CSA sans changer le fond et en essayant de rester le plus proche de ce qui existe actuellement.

Comme E. Davaux lui a transmis la modification de l'article 37 traitant des indemnités de formation, la secrétaire interpelle le CA pour avoir des précisions sur la présentation de cet article individuellement au vote lors de l'AG. Après débat, il est décidé que le texte de la présentation des modifications des statuts se fera en bloc y compris l'article 37.

Résultat du vote : 6 OUI 1 Abstention

Problématique des cartes de coach Basic et catégorie A

E. Davaux a posé les questions suivantes :

- Pourquoi, depuis au moins quatre ans, les cours spécifiques d'entraîneur de niveau A ne sont-ils pas mis en place ?
- Pourquoi aucun cahier de charges n'existe à ce niveau ?
- Quels sont aujourd'hui les objectifs (généraux et/ou spécifiques) à atteindre pour obtenir la carte de coach A par le service coachs de la FVWB ?
- Comme il y a eu des refus et comme il existe des personnes qui sont parvenues (comment ?) à obtenir des cartes de coach A et/ou A provisoire depuis 4 ans, quelles étaient et quels sont les compétences à atteindre, les critères d'évaluation, les critères de réussite et les moyens de recours prévus ? Tout enseignement en Communauté française doit intégrer ces éléments dans son processus et dans son cahier des charges.
- Il est prévu dans le ROI que toute dérogation est attribuée par l'association et donc le CA. En quelques années, je ne pense pas avoir vu à l'ODJ un grand nombre de dérogations pour obtenir la carte de coach A. Or, des personnes se sont vues attribuer des cartes de coach A ou A provisoire. D'autres des cartes à vie ou à durée indéterminée. D'autres encore ne doivent pas suivre les formations annuelles. Pourquoi ? Qui a octroyé ces cartes à durée indéterminée ? Comment ? Pourquoi ?
- Qui a ? Qui va délivrer les cartes de coach A les prochaines saisons ? Car pour délivrer une carte de coach A, il faut au minimum en posséder une soi-même au sein de la FVWB.

D. Brozak fait rapport de la réunion qu'il vient de quitter avec les responsables de l'Adeps au sujet de la formation des cadres et des cahiers de charges. Il apparaît que le travail proposé pose problème au niveau du fond et que suite à ces manquements, le financement risque de ne pas suivre. Une rencontre avec M. Cloes doit être envisagée afin de clarifier son rôle.

Pour l'Adeps, la personne de contact pour la formation des cadres est le directeur technique.

La façon d'octroyer certaines cartes provoque de la frustration compréhensible pour certaines personnes. D. Brozak va poursuivre ses contacts afin de clarifier les choses et d'amener de la sérénité dans ce débat.

- Situation DILLIEN : contact va être pris avec lui pour clôturer la demande.
- Demande dérogation C. DRIESSENS .

D. Brozak va vérifier le détail des formations proposées pour la reconduction de la dérogation donnée l'an dernier ; celle-ci ne doit pas être donnée d'office car les outils étaient présents pour se former. Décision lors de la prochaine réunion.

Cellule technique

Comme demandé lors dernier CA, une analyse approfondie de la situation de la Volley Academie de Dinant est présentée et les alternatives sont les suivantes :

- si on vise le haut niveau, impossible de poursuivre l'activité car cela ne répond pas aux critères requis.
- Si par contre, on vise du volume de jeu pour certains affiliés, on peut continuer tout en sachant que cette activité est couteuse pour la fédération +- 45.000 € par an.

Actuellement, l'activité de Dinant ne répond plus aux exigences (salle glissante, long déplacement pour salle de musculation).

Avis divergent autour de la table comme

- ne pas continuer mais trouver des alternatives vers les clubs et la région,
- quid de l'engagement envers l'école car pas de convention récente ?
- quid des engagements pris pour les élèves de 4^{ème} et 5^{ème} et envers les parents ?
- le haut niveau : illusoire de croire qu'il y ait beaucoup de joueurs de ce niveau ?
- si arrêt, le faire de manière progressive et surtout pas d'ouverture d'un nouveau cycle
- problème de l'internat et du financement de l'école dans le projet .

Décision lors d'un prochain CA.

- Reprise des entrainements avec les sélections et les jeunes talents dès que cela sera autorisé.

Pour les élèves de la Volley Academie : attendre les ouvertures et les autorisations.

- Des échanges entre joueurs francophones et flamands se poursuivent au travers de tournois.
- **Centre de développement Art 255 ROI**

Les candidatures doivent rentrer pour le 15 mai. Prévoir une communication vers les clubs.

- Quid des finales francophones ?

Attendre le plus tard possible avant d'annuler définitivement cette activité.

Voir la possibilité d'organiser une activité pour les U11 et U13 et/ou créer l'an prochain une nouvelle catégorie pour permettre aux jeunes privés de compétition ces 2 dernières saisons une possibilité de concourir pour un titre.

Affaires en cours devant les comités juridiques et le procureur.

Suite au rappel fait par la secrétaire, le procureur s'est exprimé par mail pour préciser les raisons de la longueur de la procédure. Il insiste sur le manque de substituts présents dans son parquet pour l'aider dans les différents dossiers qu'il a eu à traiter ces derniers temps.

Un nouvel appel à candidature sera lancé pour le recrutement de substituts pour le parquet.

Etude KU Louvain sur l'analyse des fédérations sportives.

Personne ne se souvient avoir été contacté pour cette étude au sein de la FVWB. Il semble donc que les questionnaires envoyés à différents membres viennent directement d'une université. Le président va essayer d'en savoir plus à ce sujet car il faut respecter le RGPD dans le cadre des données des affiliés.

Fixation de l'ordre du jour de la prochaine AG.

Certains membres posent la question de savoir si elle pourra se faire en présentiel vu les conditions sanitaires.

Confirmation de la date prévue initialement. L'ordre du jour présenté est avalisé par le CA.

Divers.

- E. Davaux demande aux représentants de la FVWB de poser différentes questions lors du prochain CA de VB comme la composition des séries, quid si une équipe ne se réinscrit pas et pour le cas de forfait déclaré avant le championnat (exemple : Spa) ,

l'état d'avancement du portail et la succession du responsable des rencontres suite à la démission de Mr Somers. Il note une amélioration dans la réalisation du règlement de compétition et une meilleure traduction.

- Demandes d'informations sur l'aide exceptionnelle prévue par la Ministre dans les médias.

Des précisions devraient être données cette semaine à ce sujet.

Fin de réunion à 22H30 .

A.M. HABETS

Secrétaire FVWB